4e, DIVISION. COPIE DE LA LETTRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

BUREAU
DU COMMERCF.

ÉTABLISSEMENT
du
POIDS PUBLIC.

LIBERTÉ.  ÉGALITÉ.



*Paris, le 14 Floréal an 7 de la République française, une et indivisible.*

# LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

*Aux Administrations centrales de département.*

---

CITOYENS,

LE bien qui résulte de l'uniformité des poids et mesures, est généralement reconnu; et lorsque la constitution donna le caractère de loi à ce système salutaire, elle ne fit que se rendre aux voeux formés depuis long-tems par la saine raison.

Malheureusement les circonstances en retardèrent l'établissement. Mais, dès qu'il fut possible au directoire exécutif de s'en occuper, il prit un arrêté dont il importe de vous rappeler la première disposition :

« Les administrations des communes au-dessus de 5000 ames,
» et, dans celles qui ont plusieurs municipalités, les bureanx
» centraux pourront, si l'intérêt du commerce et de leurs admi-
» nistrés le réclame, organiser, sous l'autorisation des adminis-

» trations centrales de département, des bureaux de poids
» publics où les citoyens seront libres de faire peser les mar-
» chandises dont le tarif sera dressé à l'avance; elles fixeront
» aussi la rétribution modérée à percevoir par ces bureaux,
» et payable par moitié entre l'acheteur et le vendeur ».

Cet arrêté, du 27 brumaire dernier, a deux objets : celui de mettre un frein à la fraude qui se commet par l'inexactitude des pesées, et celui de propager le nouveau systême métrique.

Plusieurs départemens se sont déja conformés à des vues aussi sages, et le Poids public y règle les ventes et les achats.

Pourquoi toutes les administrations centrales n'ont-elles pas manifesté le même zèle? pourquoi toutes les grandes communes n'ont-elles pas encore des bureaux de Poids public? Le commerce en souffre; la fraude même profite de ce retard pour tromper à son gré la bonne foi qui n'est pas encore familiarisée avec les mesures nouvelles.

Leurs dénominations, leurs dimensions, leurs capacités seraient bientôt connues de tous, si le Poids public était par-tout organisé.

J'aime à croire que, s'il éprouve des difficultés dans votre arrondissement, elles viennent plus de la force des habitudes, que de la négligence des administrateurs. Il n'est pas d'homme instruit qui n'apprécie et ne reconnaisse aujourd'hui les nombreux avantages d'un systême uniforme pour les poids et mesures. Dès-lors quel administrateur ne doit pas compter parmi ses devoirs celui de faire jouir les peuples de ce bienfait si long-tems désiré.

Seriez-vous arrêtés, citoyens, par la crainte que les rapports

des nouveaux poids avec les anciens ne soient pas facilement saisis ? Ce serait une crainte frivole. Le travail important de la comparaison des mesures locales de chaque département avec les mesures nouvelles est achevé presque par-tout; et, dans tous les départemens, il existe des commissions destinées à faciliter la connaissance de ces rapports.

Il existe sur-tout un ouvrage qui ne laisse rien à désirer là-dessus. Dans le *Manuel républicain*, les principes du nouveau systême métrique sont analysés avec autant de justesse que de clarté. Il développe aussi ceux du calcul décimal qui complette ce bon systême. J'ai adressé cet ouvrage aux commissaires du directoire exécutif, et je ne doute pas de leur empressement à lui donner la plus grande publicité.

Concourez-y avec eux, citoyens; écrivez aux administrations de votre arrondissement; engagez-les à se conformer le plutôt possible aux dispositions de l'arrêté du 27 brumaire. Son insertion au bulletin des lois, n°. 240, l'a suffisamment fait connaître.

Je vous invite à m'instruire avec exactitude des progrès que fera le nouveau systême dans votre département. Instruisez-moi de même des obstacles qu'il y éprouverait, afin que je vous aide à les écarter.

Je sens néanmoins qu'un établissement de cette nature ne saurait se former avec précipitation; mais l'an 7 n'est encore qu'à la moitié de son cours. Si le Poids public pouvait, avant le commencement de l'an 8, s'organiser au moins dans les grandes communes de votre arrondissement, le gouvernement ne pourrait qu'applaudir à votre zèle pour cet objet d'une utilité supérieure et générale.

Vous-mêmes, citoyens, vous auriez à vous féliciter d'avoir

fE



reudu un grand service au commerce, à la sûreté des marchés, à la propagation du systême bienfaisant des poids et mesures uniformes, enfin d'avoir menagé une ressource importante aux hospices civils., dont vous savez que l'intérêt est lié aux établissemens du Poids public.

Salut et fraternité.

*Signé*, FRANÇOIS (de Neufchâteau)

*Nota.* Les administrateurs du Poids public du département de la Seine ont cru devoir faire réimprimer la lettre du ministre de l'intérieur aux administrations centrales, sur le Poids public, pour servir de réponse à tout ce qu'on pourrait objecter contre ces sortes d'établissemens.

BRILLAT, BINOT, PELLETIER.

De l'imprimerie d'ANT. BAILLEUL, rue Grange-Batelière, N°. 3.